

Première réunion du groupe des représentants sous la présidence de Michiel Patijn (Amsterdam, 13-14 janvier 1997)

Légende: Lors de la réunion des 13 et 14 janvier 1997 à Amsterdam du groupe des représentants présidé par Michiel Patijn, ce dernier rappelle le calendrier des travaux et la méthode privilégiée, avant que ne soient discutées certaines questions institutionnelles.

Source: Secrétariat général de la Commission européenne / Task Force CIG 96, le Directeur, Réunion du Groupe des Représentants – Amsterdam, 13-14 janvier 97, MP/bw D(97), Bruxelles, 15.01.97,
<http://ec.europa.eu/dorie/fileDownload.do?docId=2961&cardId=2961>.

Copyright: Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/premiere_reunion_du_groupe_des_representants_sous_la_presidence_de_michiel_patijn_amsterdam_13_14_janvier_1997-fr-354a089b-75e3-4a83-a3e8-c1e639dcf3de.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013



COMMISSION EUROPÉENNE

Secrétariat Général

Task Force CIG 96

Le Directeur

Bruxelles, le 15 janvier 1997
MP/bw D(97)

COMPTE RENDU

Objet: CIG

Réunion du Groupe des Représentants - Amsterdam, 13/14 janvier 97

Questions institutionnelles : *CONSEIL* extension de la majorité*Thématique* *PE* qualifiée
CONSEIL extension de la codécision
repondération des votes au
Conseil- structure de la Commission *composition*M. Patijn a ouvert sa présidence du Groupe des représentants :

- en rappelant l'engagement ferme de terminer la CIG au Sommet d'Amsterdam en juin;
- en confirmant son intention de travailler sur la base du texte irlandais, qui serait complété en février ou mars d'un texte complet sur les parties manquantes : institutions et flexibilité;
- en précisant que certains domaines (la Cour, Schengen, le 113) n'avaient pas été vus de façon exhaustive. Pour "simplification/restructuration" du Traité, un groupe des "amis de la Présidence" se réunira chaque semaine jusqu'en mars, pour décider alors si on poursuit ce dossier ou si on l'abandonne;
- en prévoyant une implication progressivement plus grande des ministres des Affaires Etrangères, notamment avec une longue session "restreinte" à Rome le 25 mars, et éventuellement des "conclaves" plus tard. M. Van Mierlo procède actuellement à un tour des capitales;
- en soulignant qu'il n'est pas prévu à ce stade de Conseil européen spécial.

La réunion s'est déroulée dans une bonne ambiance, marquée par une confirmation des tendances majoritaires à l'extension de la décision à la majorité qualifiée au Conseil, et de la codécision. De même, une repondération raisonnée des votes au Conseil paraît de plus en plus acceptée. En revanche, sur la composition de la Commission, le débat a

tendance à se raidir, la fracture grands/petits Etats étant désormais la plus caractéristique sur ce sujet; une forte demande de positionnement de la Commission elle-même, apparaît.

La "flexibilité" n'est pas débattue faute de temps. Ce devrait être le sujet unique de la "ministérielle" du 20 janvier.

1. Extension du vote à la majorité qualifiée au Conseil

- La grande majorité estime :
 - a) qu'il faut une approche "politique" de cette question, et non "cas par cas".
 - b) que la meilleure formule à cet égard consiste à distinguer ce qui est "constitutionnel" ou "quasi-constitutionnel" (modifications du Traité, accessions, ressources propres), qui resterait à l'unanimité, des politiques et actions communes qui devraient faire l'objet d'une présomption de passage à la majorité qualifiée.
 - c) ce qui précède n'empêche pas bon nombre de délégations de mentionner de grosses difficultés dans certains domaines (fiscalité mentionnée par Irl. et Suède; séjour, résidence, par Dk, Port. et Esp.; social par Suède; culture par B et Grèce; transports par Esp. - liste certainement non exhaustive).

3 délégations ne participent pas au mouvement vers cette approche "de principe" d'extension de la MQ : UK, Dk qui fait valoir que cette extension n'est pas essentielle, et Esp. qui estime que la situation actuelle représente un équilibre qu'il sera difficile de modifier.

- Le cas des "nominations" a fait l'objet d'un débat spécial : beaucoup verraient sans difficultés certaines d'entre elles passer à la MQ, mais pas pour les plus importantes. Remarque est cependant faite que pour plusieurs d'entre elles (nomination au CES; au Comité des Régions), la décision à l'unanimité recouvre une autre réalité : chaque Etat membre nomme les siens.
- Les procédés visant à faciliter le passage à la MQ (clauses de sauvegarde de type "réseaux", càd accord du pays concerné; définitions plus précises; application différée) seront les bienvenus, s'ils peuvent vraiment aider. Mais beaucoup estiment que l'"application différée" serait médiocre : si le besoin de QMV existe, il faut l'assumer.
- Accord général pour que les dérogations au marché intérieur (art.93-2 aides) restent à l'unanimité (de même que le 189A, précisent certains sans être contredits).

Enfin la demande est forte pour que des listes précises soient désormais circulées. M. Patijn conclut que ce sera là l'étape prochaine.

2. Extension de la codécision

La tendance très concordante va vers :

- la suppression de la procédure de coopération, mais son maintien pour l'UEM (plusieurs soulignent qu'ils admettent ce maintien pour l'UEM, tout en en soulignant l'absurdité);
- l'endossement de l'approche préconisée par la Commission (codécision pour les actes "de nature législative");
- tout le monde a de grosses difficultés pour ce qui concerne la Politique agricole commune et la pêche, tant que notamment la question de l'incidence sur les "paquet prix" n'est pas plus claire.

UK demeure opposé à toute extension. F considère que la codécision, si elle s'étend, ne devrait porter que sur de vraies "décisions-cadres" (de l'ordre de 10 à 20 par an).

M. Patijn conclut que lors de la prochaine réunion, il faudra se pencher sur les listes annexées au rapport de la Commission.

3. Pondération des voix au Conseil

Bon nombre d'Etats initialement franchement hostiles commencent à faire mouvement vers la possibilité d'envisager des modifications raisonnées, et justifiées par des bases objectives (la plus plausible est d'identifier le "surcroît de biais" en faveur des petits Etats dû à l'élargissement). Ces Etats soulignent cependant qu'ils ne pourront aller loin en ce sens, sans susciter de gros problèmes de ratification, "lesquels sont l'affaire de tous".

F plaide maintenant pour une repondération "par groupes d'Etat" (càd avec F, D et UK repondérés à l'identique), en utilisant un coefficient s'appliquant aux chiffres de pondération actuels.

Au contraire, les systèmes de "double majorité" font un grand retour (notamment mentionné par D).

Tout le monde, sauf Esp., estime que hausser le seuil de la majorité qualifiée, qui reviendrait à rendre la décision à MQ plus difficile, ne peut faire partie de la solution.

M. Patijn prévoit que la discussion prochaine (début mars) devra se faire sur base d'un papier de méthode, ne se fixant pas encore sur une ou des solution(s) précise(s).

4. Structure de la Commission

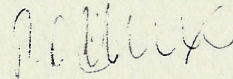
La plupart des interventions soulignent que les seules préoccupations devraient être l'efficacité et l'indépendance de la Commission, et qu'il n'y a pas là un problème de division petits/grands Etats.

Pourtant, le résultat du débat aboutit exactement à ce résultat : F, D, Uk, Esp. (It. discrète) défendent une configuration restreinte de la Commission (nettement moins nombreuse que d'Etats membres), alors que tous les autres soulignent l'impérative nécessité que chaque Etat membre ait un commissaire.

La plupart (sauf Dk) estiment que le Président devrait de toute façon avoir des pouvoirs renforcés de choix des membres de la Commission, et de redistribution des portefeuilles.

Une forte demande se tourne vers la Commission : elle doit se prononcer sur sa propre réforme. Tout le monde accepte que son organisation interne n'est pas une affaire de Traité, mais il est généralement estimé que sa contribution sur ce point et dans la perspective d'un élargissement, aurait un effet de clarification et de dédramatisation de la question plus politique du nombre de commissaires.

M. Patijn entend revenir sur ce point le 15 février.



Michel Petite

NB : Prochaines réunions :

- réunion ministérielle le 20 janvier à Bruxelles sur les questions institutionnelles;
- réunion des représentants les 27 et 28 janvier sur la JAI